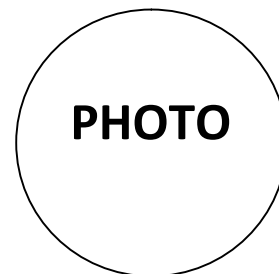




FICHE D'INSCRIPTION
Ecole de boxes du Bassin d'Arcachon
SAISON 2025-2026
0624306822



Licence FFSbf&DA - Savate boxe française

Prénom
Sexe : M/F
Age
Date de naissance
Lieu
Adresse :
Téléphone enfant
Téléphone de celui qui emmène :
Téléphone parent
Mail lisible pour recevoir la licence :
N° de licence
Grade Loisir / compétition

Tarif :
Acces Vip / full acces ++ : 490 euros
1 T-shirt, 2 cours particuliers, 1 h de bilan prepa.mentale,
accès tous les cours, et objectifs personnalisés.

1 à 2 cours
350€ adultes + 34€ de licence fédérale
+20 euros le t-shirt du club

1 cours
300€ enfants + 19€ de licence fédérale
+15 euros le t-shirt du club

Cours particulier : 40 euros

Pass'sport numero :

Paiement :
Total en chèque ☐ : 1 / 2 / 3 : montant
Inscrire le nom de l'enfant au dos du chèque
Total en espèces ☐ : paiement en une fois :

Droit à l'image : OUI ☐ NON ☐

J'autorise le Club à me prendre en photo et à utiliser mon image sur tout type de document et support photographique ou numérique (site Internet, journal du Club, presse) pour assurer la présentation, la promotion et l'illustration du Club :

Précautions médicales
Allergies : Non ☐ / Oui ☐

N° de sécurité sociale :
N° de la personne à prévenir:

Assurance :

La licence contient une assurance Responsabilité Civile (assurance obligatoire) et Individuelle Accident (assurance facultative). **L'assurance Individuelle Accident est à prendre en plus par vos soins** soit auprès de la fédération soit auprès de votre assureur. La licence sportive permet d'avoir accès à tout ou partie des activités (notamment les compétitions) organisées par la fédération sportive à laquelle est affilié le club. Le licencié est couvert par l'assurance obligatoire de la fédération pour les dommages qu'il cause ou qu'un autre participant lui cause lors de ces activités. Pour être couvert personnellement des dommages que vous vous causez à vous-même rapprochez-vous de votre assureur.

L'adhérent soussigné reconnaît avoir été informé de l'intérêt que représente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels aux quels sa pratique sportive peut l'exposer (possibilité de souscrire les options 1 ou 2 remplaçants alors la garantie de base de la licence). il atteste avoir pris connaissance de la notice d'information "assurance FFSbf&DA" et son complément, reprenant les dispositions d'assurance attachées à la licence et affichée dans la salle.

☐ **A lu et approuvé le règlement intérieur de l'école de Boxes ci-joint.**

Date :

Autorisation parentale pour mineur : je soussigné Mme/M.

Autorise ma fille/mon fils

à pratiquer . Non ☐ / Oui ☐

et à sortir seul(e) de la salle à la fin du cours . Non ☐ / Oui ☐

Je ne laisse pas mon enfant seul devant la salle et je m'assure que le professeur est bien là avant de laisser mon enfant ☐

J'informe de l'absence de mon enfant au cours et ou de mon retard pour venir chercher mon enfant à la fin du cours ☐ . .

J'autorise l'association ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires en cas de blessure et/ d'hospitalisation nécessaire de mon enfant. Non ☐ / Oui ☐

Date :

"lu et approuvé" signature

CERTIFICAT MEDICAL ET DOSSIER COMPLET OBLIGATOIRE POUR ACCEDER A LA SALLE

(l'OMS conseil une visite cardiologue pour les 12-25 et test effort pour +40 ans)

CHAUSSURES DE SPORT PROPRES / CHAUSSURES DE BOXES FRANCAISE « PAS BOXE ANGLAISE » OU RHYTHMIQUES OU CHAUSSURES D'ARTS MARTIAUX OBLIGATOIRE SINON EN CHAUSSETTES

Règlement intérieur de l'ECOLE DE BOXES DU BASSIN D'ARCACHON à signer

Savate-boxe française - kickboxing

- 1-Le club est fermé pendant les vacances scolaires.
- 2.Toute personne devra s'acquitter de la cotisation annuelle dès la deuxième séance et fournir la fiche d'inscription remplie.
- 3.Une autorisation écrite des parents devra être fournie dès l'inscription pour les mineurs (voir fiche inscription).
- 4.Les compétiteurs devront acheter, remplir et faire compléter leur passeport sportif par les médecins concernés.
5. Toutes blessures ou douleurs doit être signalées au coach le jour même ou être signalées au club le lendemain pour que la déclaration d'accident soit faite.
- 6.Tenue et comportement : Conformément au code fédéral, les protections et tenues pour pratiquer sont les suivantes :
Port de la coquille : obligatoire ; Protège poitrine pour les femmes : obligatoire ; Port du protège-dents : obligatoire,
Pour la Boxe Française : port de chaussures adaptées et propres : obligatoire (à défaut des chaussons de type rythmique sont tolérées) (pas de chaussure de boxe anglaise).
Pour le Kick boxing pieds nus ongles courts.
Port de protège-tibias : conseillé, obligatoire pour les filles en BF, mitaines ou bandages : conseillés ; obligatoire en compétition et obligatoires en cas d'utilisation des gants du club ;
Torse nu ou débardeur trop ample : interdit en Boxe française ; short ou mini short interdit en Boxe Française ;
bijou piercing doivent être retirés avant le début du cours.
L'équipement spécifique à la pratique est obligatoire à chaque séance et est propre à chaque adhérent (gants, protections, chaussures).
- 7.Les adhérents de l'ECOLE DE BOXES DU BASSIN D'ARCACHON s'engagent à suivre une éthique sportive. Ces disciplines sont synonymes d'opposition et de combativité. Mais une telle confrontation est source de plaisir, d'échange et d'épanouissement, si et seulement si elle se déroule dans un contexte de courtoisie, de respect mutuel et dans les règles.

7.1 Le respect

Avoir l'esprit sportif, implique de respecter l'autre, l'adversaire, le co-équipier mais aussi se respecter soi-même. C'est aussi respecter les règles et ceux qui les font appliquer.

Tous les acteurs des boxes pieds poings doivent accepter les différences d'ordre physique ou de pensée. Ces différences sont source d'enrichissement personnel.

Le respect génère tolérance, fair-play, dignité, non-violence et non discrimination.

Les règles de bonne conduite sont les suivantes : soigner son apparence, sa tenue, son langage ; accepter les décisions de l'arbitre ; reconnaître les mérites de l'adversaire.

7.2 La loyauté / L'honnêteté

La pratique de la Boxe Française et du kick boxing de leurs disciplines associées est définie par des règles du jeu, sans lesquelles la compétition perd son authenticité. La connaissance de la règle et son application loyale doivent être sans cesse recherchées puisqu'elles

constituent la condition préalable à l'égalité des chances.

Les règles de bonne conduite sont les suivantes : respecter les règles du jeu, même en l'absence d'un arbitre ; résister à toute tentative de corruption, qu'elle soit financière ou morale ; refuser tout type de dopage.

7.3 La maîtrise de soi

En compétition, le sportif se retrouve souvent seul face à lui-même et doit savoir faire preuve de contrôle et d'esprit de décision. Il doit toujours donner le meilleur de lui-même tout en étant digne du jeu et sans pourtant mettre en danger son intégrité physique, psychologique ou morale.

Les règles de bonne conduite sont les suivantes : apprendre à gérer ses réactions et ses émotions ; défendre ses chances sur le terrain quelles que soient les conditions ; ne pas adopter une attitude ou proférer des paroles qui pourraient conduire à une perte d'estime de soi.

8.Les équipements appartenant au club : gants, cordes, sacs, etc. sont à la disposition de chacun, et doivent être remis en place après chaque séance.

9.Des vestiaires ainsi que des douches sont à disposition (ne pas laisser d'objets de valeur dans le vestiaire, le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte).

10.Chacun s'engage à maintenir dans un parfait état de propreté les locaux.

11.La pratique ne devra s'exercer qu'au sein du club durant les entraînements, démonstrations, galas ou compétitions.

12.Le club dégage toute responsabilité au cas où l'un de ses membres ne se cantonnerait pas à la pratique de ce sport dans ce cadre précis. Cela pourrait entraîner l'exclusion de l'élève.

13.Les membres du bureau directeur, se réserve le droit d'accepter, de refuser, ou d'expulser l'un de ses adhérents sur simple avis verbal, en cas de non-respect du présent règlement.

14.Notons que les coachs et les encadrants et le bureau, sont bénévoles, ils prennent sur leur temps personnel, merci de les respecter.

15.L'absence d'enseignant qualifié à la séance entraîne l'annulation du cours. Les séances peuvent être annulées ou modifiées pendant la saison sans préavis, sans remplacement, sans pouvoir prétendre, même partiellement à un remboursement.

16.Les mineurs sont tenus d'être accompagnés par un parent ou tuteur dès la fin des cours, le club décline toute responsabilité des mineurs dès la fin de l'entraînement.

17.Des stages pourront être organisés pendant les vacances.

18. En cas de demande trop nombreuse d'inscription une liste d'attente par ordre de demande sera mise en place.

19. Aucun remboursement ne sera effectué pour aucune raison.

☐ Lu et approuvé

date :

lieu :

signature de l'élève

☐ Lu et approuvé

date :

lieu :

signature des Parents